

## **Séance ordinaire du conseil municipal du 6 mai 2024**

### **PROVINCE DE QUÉBEC**

### **VILLE DE LAVALTRIE**

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, tenue le lundi 6 mai 2024 à 19 h 00, au lieu ordinaire des séances du conseil au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie, et à laquelle séance sont présents les membres du conseil suivants : monsieur le maire, Christian Goulet, mesdames les conseillères, Anne Charlot-Mayrand, Francine Ranger, Lisette Falker et Marie-Pier Villeneuve et messieurs les conseillers, Denis Moreau, Pascal Tremblay, Jocelyn Guévremont et Robert Pellerin.

Sont également présents : monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général ainsi que madame Marie-Josée Charron, greffière.

#### **Ouverture de l'assemblée**

Monsieur le maire, Christian Goulet, constate le quorum et déclare ouverte la présente séance ordinaire.

#### **2024-05-01**

#### **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame Anne Charlot-Mayrand  
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### **2024-05-02**

#### **Dépôt du rapport financier 2023 et de ses faits saillants et approbation du rapport de l'auditeur indépendant**

ATTENDU l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes* qui prévoit que la trésorière doit, lors d'une séance du conseil, déposer le rapport financier;

ATTENDU la parution, le 25 avril 2024, de l'avis public indiquant que le rapport financier et le rapport des auditeurs indépendants seraient déposés à la présente séance;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve  
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal accepte le rapport financier 2023 et le rapport des auditeurs externes de la Ville de Lavaltrie, tels que déposés.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2024-05-03**

**Adoption du procès-verbal de la séance du 8 avril 2024**

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que soit approuvé le procès-verbal de la séance tenue le 8 avril 2024. Les membres du conseil ayant reçu copie de ce document avant la présente séance et ayant constaté sa fidèle transcription dispensent la greffière de sa lecture et l'approuvent sans modification.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2024-05-04**

**Charte contre l'intimidation des personnes élues en politique**

ATTENDU que le Réseau des femmes élues de Lanaudière (RFEL) a pour objectif d'augmenter le nombre de femmes élues tant au sein des conseils municipaux, de la députation, des instances syndicales, économiques, culturelles ou communautaires dans la région;

ATTENDU que la mission du RFEL est de soutenir et d'outiller les élues et les candidates potentielles selon leurs besoins, particulièrement celles qui sont seules au sein de leur conseil, par la formation, le soutien, le partage d'information, le développement de compétences et de stratégies ainsi que par la reconnaissance;

ATTENDU qu'il y a eu plus de 800 démissions de personnes élues depuis les dernières élections municipales, à cause, notamment, de cas de harcèlement et d'intimidation envers les personnes élues, de relations tendues et irrespectueuses au sein même des conseils municipaux;

ATTENDU qu'un récent sondage réalisé par l'Union des municipalités du Québec auprès de 400 personnes élues, révèle que 74 % d'entre elles ont déjà été victimes de harcèlement et d'intimidation pendant leur mandat;

ATTENDU que notre démocratie est, de ce fait, malmenée et éprouvée;

ATTENDU que, en réponse à l'initiative du RFEL, 17 personnes élues provenant des six MRC de Lanaudière ont participé à la cocréation d'une Charte contre l'intimidation des femmes en politique;

ATTENDU que, le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie souhaite s'inspirer de cette initiative pour adhérer, de façon plus globale, à une Charte contre l'intimidation des personnes élues en politique;

ATTENDU que la Charte contre l'intimidation des personnes élues en politique permet d'identifier clairement nos valeurs et peut mener à une réglementation, dont un code de conduite plus explicite garantissant une mise en oeuvre.

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve  
Appuyé par madame Lisette Falker

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie adhère à la Charte contre l'intimidation des personnes élues en politique, reconnaissant ainsi l'importance grandissante du phénomène ainsi que des répercussions sociales et personnelles corrosives qu'il peut engendrer;

Que le conseil municipal reconnaisse la responsabilité qui lui incombe de participer à l'effondrement de ce phénomène, en se conformant à son code d'éthique et en mettant de l'avant les valeurs énoncées dans le cadre de celui-ci, et ce, afin de restaurer le climat serein nécessaire à une vraie démocratie.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

### **Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 23 avril 2024**

La greffière dépose le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 23 avril 2024.

**2024-05-05**

### **Demande de modification de l'usage conditionnel – Cannebergière Mont Atoca inc.**

ATTENDU que le conseil municipal a, par le biais de la résolution numéro 2021-08-03, autorisé un usage conditionnel qui permet, pour la pile A située sur le site de la cannebergière *Mont Atoca inc.*, des opérations, incluant le chargement de véhicules de transport, du lundi au vendredi, de 7 h à 19 h et le samedi de 7 h à 15 h;

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de modification de cet usage conditionnel présentée par *Mont Atoca inc.*;

ATTENDU que la demande a pour but d'obtenir l'autorisation de réaliser les opérations de chargement et de transport à partir de 4 h du matin au lieu de 7 h, pour la matière granulaire empilée sur le lot 6 217 818 situé à l'intersection du rang Saint-Antoine Ouest et du chemin de Lavaltrie;

ATTENDU que le projet proposé respecte les critères d'évaluation du règlement numéro 110-2008 relatif aux usages conditionnels;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, sous conditions;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal accepte la demande de modification de l'usage conditionnel relatif au lot 6 218 818 présentée par *Mont Atoca*, aux conditions suivantes :

- que cette autorisation soit réévaluée annuellement en fonction de l'incidence qu'elle aura eue sur le voisinage;

- que chaque renouvellement fasse l'objet d'une nouvelle demande évaluée en fonction des réactions recueillies et de la situation qui prévaudra à ce moment;
- que les opérations de chargement s'effectuent à l'arrière de la pile A, soit du côté opposé au chemin de Lavaltrie.
- que l'autorisation soit maintenue à 7 h le samedi.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2024-05-06**

**Demande de dérogation mineure - 20, rue Rose**

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par monsieur Alex Tremblay;

ATTENDU que la demande a pour but d'agrandir la résidence située au 20, rue Rose à une distance de 4,26 mètres de la ligne avant donnant sur la rue Eugène, alors que la marge de recul avant minimale permise est de 6 mètres, ce qui déroge à l'article 2.2 du *Règlement de zonage RRU2-2012*;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande, sous condition;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative au 20, rue Rose, présentée par monsieur Tremblay, à la condition que soit maintenue, en tout temps, la haie qui longe la ligne de la rue Eugène ainsi que la ligne mitoyenne avec la propriété du 110, rue Eugène.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2024-05-07**

**Demande de permis PIIA - 521, rue Notre-Dame**

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *monsieur Réjean Lacombe*;

ATTENDU que le projet vise à remplacer toutes les toitures et les fascias du bâtiment principal situé au 521, rue Notre-Dame, par de la tôle de couleur grise (galvalume), tel qu'illustré aux plans déposés;

ATTENDU que le projet respecte les objectifs et critères du règlement de PIIA;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, sous condition;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal approuve la demande de permis PIIA relative au 521, rue Notre-Dame, à la condition que la tôle utilisée corresponde à l'image de référence jointe à la demande.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2024-05-08**

**Demande de permis PIIA (enseigne) et dérogation mineure - 40, rue Saint-Antoine Nord**

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *JB Enseignes*;

ATTENDU que le projet vise à remplacer les panneaux d'affichage et à repeindre la structure d'affichage sur poteau au 40, rue Saint-Antoine Nord, tel qu'illustré aux plans déposés;

ATTENDU que le conseil a aussi été saisi d'une demande de dérogation mineure, à l'égard de ce même projet, relativement à la structure d'une hauteur de 4,3 mètres tandis que la hauteur maximale permise est de 3 mètres, ce qui déroge à l'article 11.4.2 du *Règlement de zonage numéro RRU2-2012*;

ATTENDU que les plans d'enseigne respectent les objectifs et critères du règlement sur les PIIA;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande, sous condition;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par madame Francine Ranger

**Permis PIIA**

Que le conseil municipal approuve les plans relatifs au 40, rue Saint-Antoine Nord, tels que déposés.

**Dérogation mineure**

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative au 40, rue Saint-Antoine Nord, présentée par *JB*

*Enseignes* à la condition que la structure soit peinte en noir comme illustrée.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2024-05-09**

**Demande de permis PIIA - 53, chemin de Lavaltrie**

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *Coffrage Synergy*;

ATTENDU que le projet vise à remplacer, au 53, chemin de Lavaltrie, une section de la toiture du bâtiment principal ainsi que la toiture du bâtiment accessoire détaché et à réparer les fascias et les soffites des deux bâtiments, tel qu'illustré aux plans déposés;

ATTENDU que les plans de construction respectent les objectifs et critères du règlement de PIIA;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal approuve les plans relatifs au 53, chemin de Lavaltrie, tels que déposés.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2024-05-10**

**Demande de permis PIIA - 400, rue Notre-Dame**

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *madame Geneviève Dorval*;

ATTENDU que le projet vise à remplacer, au 400, rue Notre-Dame, toutes les fenêtres du rez-de-chaussée et de l'étage qui sont actuellement des fenêtres coulissantes en PVC de couleur blanche par des fenêtres à battant en PVC de couleur noire, tel qu'illustré aux plans déposés;

ATTENDU que les plans de construction respectent les objectifs et critères du règlement de PIIA;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal approuve les plans relatifs au 400, rue Notre-Dame, tels que déposés, à la condition que les volets soient repeints en noir.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2024-05-11**

**Révision de l'inventaire du patrimoine bâti**

ATTENDU que la MRC de D'Autray a effectué une mise à jour de son inventaire du patrimoine bâti;

ATTENDU que le retrait de certains immeubles de l'inventaire peut être justifié si ceux-ci ont un potentiel patrimonial moyen ou faible et s'ils ont été construits après 1940;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal demande à la MRC de D'Autray de retirer de son inventaire du patrimoine bâti les immeubles suivants situés sur le territoire de Lavaltrie :

<b>Adresse</b>	<b>Valeur patrimoniale</b>	<b>Année de construction</b>
170, rue Notre-Dame	faible	1952
710, rue Notre-Dame	faible	1945
731, rue Notre-Dame	faible	1945
1011, rue Notre-Dame	faible	1945
1021, rue Notre-Dame	faible	1945
1031, rue Notre-Dame	moyenne	1945
1490, rue Notre-Dame	moyenne	1950

Que le conseil municipal demande également à la MRC de D'Autray d'ajouter à son inventaire du patrimoine bâti la résidence du 860, rue Notre-Dame non mentionnée dans l'exercice précédent, et de retirer le 979, rue Notre-Dame récemment démoli.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2024-05-12**

**Avis de motion - projet de règlement RRU2-64-2024**

Je, Lisette Falker, conseillère de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement modifiant le *Règlement de zonage numéro RRU2-2012* et visant plus spécifiquement à modifier les normes de construction dans les zones C-8, C-9, C-11, I-12, C-21 et C-155 ainsi que les dispositions applicables aux conteneurs maritimes.

**2024-05-13**

**Adoption du projet de règlement RRU2-64-2024**

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal adopte le projet de règlement numéro RRU2-64-2024 intitulé : *Règlement aux fins de modifier le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 et plus spécifiquement de modifier les normes de construction dans les zones C-8, C-9, C-11, I-12, C-21 et C-155 ainsi que les dispositions applicables aux conteneurs maritimes*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2024-05-14**

**Adoption du règlement RRU1-11-2024**

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro RRU1-11-2024 intitulé : *Règlement modifiant le règlement sur le Plan d'urbanisme numéro RRU1-2012 aux fins d'identifier et d'atténuer les parties du territoire qui constituent des îlots de chaleur*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2024-05-15**

**Reconnaissance des organismes**

ATTENDU que le conseil souhaite, par l'entremise de sa *Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes*, reconnaître et soutenir les organismes qui participent au mieux-être de la communauté lavaltoise;

ATTENDU qu'afin d'être reconnus par la Ville de Lavaltrie, les organismes doivent faire une demande en bonne et due forme au Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté et déposer les documents exigés;

ATTENDU que l'ensemble des organismes bonifie l'offre de service offerte aux Lavaltoises et aux Lavaltois, et ce, en complémentarité avec les services donnés par la Ville;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que, dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de la Ville de Lavaltrie, le conseil municipal reconnaisse, selon la classification proposée, les organismes énumérés dans le tableau déposé, lequel est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2024-05-16**

**Autorisation de signature - Contrat d'affiliation Société de sauvetage**

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que le conseil municipal autorise madame Nathalie Des Alliers, directrice du Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté, ou madame Josée Perreault, chef de division - Loisirs et soutien à la communauté, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, le contrat d'affiliation à intervenir avec la Société de sauvetage, relativement à des formations et des services visant à offrir des activités aquatiques et nautiques sécuritaires afin de prévenir la noyade.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2024-05-17**

**Reconnaissance de l'organisme - Groupe scout de Notre-Dame-des-Prairies**

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie a été saisie d'une demande de reconnaissance de l'organisme à but non lucratif, le Groupe scout de Notre-Dame-des-Prairies (Scouts NDP);

ATTENDU que la reconnaissance de Scouts NDP permettra à de jeunes Lavaltois de participer aux différentes activités de scoutisme proposées par l'organisme;

ATTENDU qu'aucun autre organisme lavaltois n'offre ce type d'activité;

ATTENDU que la reconnaissance de cet organisme permettra aux jeunes de Lavaltrie de bénéficier d'un remboursement pour les activités hors territoire;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que le conseil municipal accepte la demande de reconnaissance du Groupe scout de Notre-Dame-des-Prairies, afin que les jeunes Lavaltois, qui sont membres de l'organisme, puissent bénéficier d'un remboursement pour les activités hors territoire, selon la Politique de reconnaissance en vigueur.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2024-05-18**

**Autorisation de signature - convention d'aide financière - Programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés - Volet 1**

Il est proposé par madame Anne Charlot-Mayrand  
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal autorise madame Josée Perreault, chef de division - Loisirs et soutien à la communauté, ou madame Nathalie Des Alliers, directrice du Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, la convention d'aide financière à intervenir avec la ministre responsable des Aînés et ministre déléguée à la Santé, dans le cadre du programme de soutien à la démarche Municipalité Amie des Aînés (MADA), volet 1 - Soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés pour le développement d'une politique de développement social;

Que le conseil municipal désigne monsieur Denis Moreau, conseiller responsable des relations à la communauté, familles et aînés, pour participer à la démarche MADA et siéger au sein du comité de pilotage composé des membres suivants :

<b>Représentants</b>	<b>Organismes</b>
Julie Breton	Cercle des fermières de Lavaltrie
Danielle Goulet	Cercle des fermières de Lavaltrie
Francine Trudel	Cercle des fermières de Lavaltrie
Benoit Boufard	CISSS de Lanaudière
Luc Des Alliers	Citoyen de Lavaltrie
Yves Brunette	Club FADOQ Lavaltrie
Yves Jalette	Club FADOQ Lavaltrie
Édith Monette	Club FADOQ régional
Monique Beaudry	Comptoir alimentaire L'Essentiel de Lavaltrie
Jacques Asselin	Maison des aînés de Lavaltrie
Sylvie Bourassa	Maison des aînés de Lavaltrie
Sophie Riopel	Maison des aînés de Lavaltrie
Solange Larose	Résidence pour aînés ÉVA
Francine Villeneuve	Résidence pour aînés ÉVA

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2024-05-19**

### **Appui - Maison des jeunes de Lavaltrie**

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de soutien urgent déposée par la Maison des jeunes de Lavaltrie au ministre responsable des Services sociaux, monsieur Lionel Carmant, face à une augmentation importante de la demande de services pour cet organisme;

ATTENDU que le conseil municipal reconnaît l'engagement et l'importance de la Maison des jeunes sur son territoire pour la population des 12 à 17 ans et pour leur famille;

ATTENDU que, pour cette raison, la Ville fournit gracieusement les locaux occupés par la Maison des jeunes de Lavaltrie, et ce, depuis 2019 pour le maintien et la bonification des services offerts aux 12 à 17 ans;

ATTENDU que le conseil municipal constate que les besoins de la clientèle de la Maison des jeunes de Lavaltrie ont évolué et se sont accrus au fil du temps;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que le conseil municipal appuie les démarches réalisées par la Maison des jeunes de Lavaltrie pour la recherche de financement et d'effectifs visant à répondre aux besoins accrus de la population des jeunes de 12 à 17 ans de son territoire;

Que le conseil municipal réitère son ouverture à collaborer avec l'organisme dans la recherche de solutions durables pour que la Maison des jeunes de Lavaltrie puisse mener à bien sa mission;

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise au ministre responsable des Services sociaux, monsieur Lionel Carmant, ainsi qu'à la députée du comté de Berthier, ministre du Tourisme et ministre responsable de la région de Lanaudière, madame Caroline Proulx.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2024-05-20**

**Soutien financier - projet La feuille qui cache la forêt de l'artiste Stephen Pon - don des élus**

ATTENDU QUE le conseil municipal a, par le biais de la résolution numéro 2024-01-13, entériné son appui au projet *La feuille qui cache la forêt* de l'artiste Stephen Pon;

ATTENDU QUE, dans le but de voir se réaliser cette initiative culturelle, le conseil municipal s'est engagé à contribuer financièrement au projet;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Francine Ranger  
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie autorise le versement d'une somme de 4 000 \$ à titre de soutien financier pour la réalisation du projet *La feuille qui cache la forêt* de l'artiste Stephen Pon;

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 110 00 970 - *Subvention et dons des élus*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2024-05-21**

**Adoption du règlement 338-2024**

Il est proposé par madame Francine Ranger  
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 338-2024 intitulé : *Règlement constituant le comité de toponymie de la Ville de Lavaltrie*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2024-05-22**

**Adoption du règlement 302-1-2024**

Il est proposé par madame Anne Charlot-Mayrand  
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 302-1-2024 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement numéro 302-2022 concernant la fourniture et l'utilisation de l'eau potable de la Ville de Lavaltrie*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**Dépôt - Embauche et démission par délégation de pouvoir du directeur général**

La greffière soumet pour information et selon le règlement de délégation de pouvoir 224-1-2020, le rapport d'embauches et de démissions soumis, par délégation de pouvoir, du directeur général.

**2024-05-23**

**Nomination - manoeuvre en aménagement paysager**

ATTENDU que le poste régulier à temps partiel de manoeuvre en aménagement paysager au Service des travaux publics est vacant;

ATTENDU la recommandation de la chef de division - Ressources humaines, madame Marie-Andrée Leclerc, de procéder à la nomination de madame Marisol Rojas Carvajal à ce poste;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve  
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal procède à la nomination de madame Marisol Rojas Carvajal au poste de manoeuvre en aménagement paysager au Service des travaux publics;

Que cette nomination soit effective en date du 13 mai 2024 et que la rémunération soit celle prévue à la convention collective à l'échelon 7;

Que les autres conditions de travail soient celles prévues à la convention collective en vigueur.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2024-05-24**

**Appropriation du fonds réservé de l'excédent accumulé - fonds de parcs, terrains de jeux et espaces verts - resurfaçage des terrains de tennis/pickleball et du terrain de basketball**

ATTENDU la volonté du conseil municipal de procéder à des travaux de resurfaçage des terrains de tennis/pickleball et du terrain de basketball au parc Gérard-Lavallée;

ATTENDU que le conseil municipal a pris connaissance de l'estimation budgétaire pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que le conseil municipal autorise les travaux de resurfaçage des terrains de tennis/pickleball et du terrain de basketball au parc Gérard-Lavallée pour un montant estimé à 48 050 \$, avant taxes;

Que le conseil affecte au financement du resurfaçage des terrains de tennis/pickleball et du terrain de basketball le solde de 56 000 \$ du fonds réservé de l'excédent accumulé - *Fonds de parcs, terrains de jeux et espaces verts*;

Que les dépenses reliées aux travaux de resurfaçage des terrains de tennis/pickleball et du terrain de basketball au parc Gérard-Lavallée soient imputées au poste budgétaire 23 08 18 721 – *Resurfaçage terrains tennis*;

Que les sommes non utilisées pour la réalisation de ce projet soient retournées au fonds de parcs et terrains de jeux, le cas échéant.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2024-05-25**

**Adjudication de contrat - bouclage du réseau d'aqueduc**

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay  
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal, après étude des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public numéro 2024-03-01/AOP - *Travaux de bouclage du réseau d'eau potable entre la rue Arcand et la rue de la Petite-Rivière*, octroie au plus bas soumissionnaire conforme, *Construction Moka inc.*, ledit contrat au coût de 1 296 273,57 \$, incluant les taxes.

Que la dépense relative aux travaux de bouclage du réseau d'eau potable, déduite de toute contribution ou subvention reliée à ces travaux, soit imputée au règlement d'emprunt numéro 291-2021.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2024-05-26**

**Adjudication de contrat - travaux rue Paquin**

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay  
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal, après étude des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public numéro 2024-03-02/AOP - *Travaux de reconstruction de la rue Paquin*, octroie au plus bas

soumissionnaire conforme, *Construction Moka inc.*, ledit contrat au coût de 906 633,93 \$, incluant les taxes.

Que la dépense relative aux travaux de reconstruction de la rue Paquin, déduite de toute contribution ou subvention reliée à ces travaux, soit imputée au règlement d'emprunt numéro 324-2023.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2024-05-27**

**Autorisation - lancement d'appels d'offres publics - conception et construction d'un parc de planche à roulettes et d'un véloparc**

ATTENDU les besoins de la Ville de Lavaltrie pour l'acquisition de biens, de services et de travaux, il y a lieu d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public aux fins de solliciter le marché;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont  
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal autorise l'Administration de la Ville à lancer des appels d'offres publics pour solliciter le marché afin de répondre aux besoins de la Ville de Lavaltrie pour :

- la conception et la construction d'un parc de planche à roulettes;
- la conception et la construction d'un véloparc (style *pump track*).

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2024-05-28**

**Adoption du règlement 169-1-2024**

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve  
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 169-1-2024 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement concernant la division du territoire de la municipalité en huit districts électoraux numéro 169-2012 afin d'équilibrer le nombre d'électeurs par district*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2024-05-29**

**Adoption du règlement d'emprunt 339-2024**

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay  
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 339-2024 intitulé : *Règlement aux fins de procéder à des travaux de mise à niveau du système de dégrillage de la station de traitement des eaux usées et de décréter un emprunt de 1 262 496 \$*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2024-05-30**

**Centre de services scolaires des Samares - planification des besoins d'espaces**

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi de la planification des besoins d'espaces 2024-2034 du Centre de services scolaire des Samares;

ATTENDU que ce rapport fait notamment mention d'une étude de vétusté de l'école primaire Jean-Chrysostôme-Chaussé et la volonté du Centre de services scolaire des Samares de présenter au ministère de l'Éducation une demande pour la construction d'une nouvelle école primaire de 17 classes pour ensuite procéder à la démolition de l'école primaire Jean-Chrysostôme-Chaussé;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont  
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal exprime son accord quant à la planification des besoins d'espaces 2024-2034 du Centre de services scolaire des Samares, notamment quant à la nécessité de construire une nouvelle école en remplacement de l'école primaire Jean-Chrysostôme-Chaussé;

Que le conseil municipal manifeste, par la même occasion, son intérêt à récupérer l'immeuble et le bâtiment de l'école primaire Jean-Chrysostôme-Chaussé pour les besoins communautaires de la Ville.

Que le directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault, soit désigné comme mandataire et autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à ce dossier;

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise au Centre de services scolaire des Samares.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2024-05-31**

**Campagne biscuits sourires - Société de l'Autisme de Lanaudière**

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie autorise le versement d'une somme de 360 \$ pour la campagne de biscuits sourires à la *Société de l'Autisme de Lanaudière*, à titre de soutien financier;

Que cette somme soit imputée au poste budgétaire 02 110 00 970  
*Subvention et dons des élus.*

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2024-05-32**

**Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie**

ATTENDU que la *Charte québécoise des droits et libertés de la personne* reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

ATTENDU que le Québec est une société ouverte, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

ATTENDU que le 17 mai est la *Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie*, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la *Fondation Émergence* depuis 2003;

ATTENDU que la Table des préfets de Lanaudière, dans le cadre de *La démarche lanaudoise visant l'amélioration des conditions de vie*, soutient le projet *Diversité Lanaudière* porté par *Le Néo*, qui vise à soutenir les municipalités lanaudoises dans l'intégration et le développement de pratiques inclusives entourant la diversité sexuelle et de genre;

ATTENDU qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de l'organisme *Le Néo*, seul organisme lanaudois à offrir des services aux communautés LGBTQ+ dans la région;

ATTENDU qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la *Fondation Émergence* et du *Néo* dans la tenue de cette journée et d'envoyer un message de soutien et d'ouverture aux communautés LGBTQ+;

ATTENDU que malgré les efforts pour l'inclusion des personnes LGBT, une hausse fulgurante de la haine envers les communautés LGBTQ+ est constatée dans la société;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Francine Ranger  
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal proclame le 17 mai *Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie* et souligne cette journée avec la levée du drapeau LGBTQ+.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2024-05-33**

**Soutien financier - Société canadienne du cancer**

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont  
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal souscrive une somme de 250 \$ à la *Société canadienne du cancer* en guise de contribution à leur campagne de financement 2024;

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 110 00 970 Subventions et dons des élus.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

### **Autorisation de dépenses et dépôt du rapport budgétaire**

La trésorière dépose le rapport relatif aux autorisations des dépenses accordées par les fonctionnaires ou employés responsables d'activités budgétaires ainsi qu'un rapport budgétaire, pour la période du 1<sup>er</sup> jour du calendrier du mois au dernier jour du calendrier du mois.

**2024-05-34**

### **Autorisation de paiement - comptes à payer**

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve  
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal autorise le paiement des déboursés du 9 avril au 6 mai 2024 de la Ville de Lavaltrie, incluant les dépenses du fonds d'administration et les dépenses en immobilisation, le tout pour une somme de 2 109 912,02 \$, selon le rapport déposé par le Service de la trésorerie, en date du 6 mai 2024, lequel est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

### **Période de questions**

Lors de la période de questions, il y a eu différentes interventions de la part des personnes présentes.

**2024-05-35**

### **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée à 20 h 18.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

---

Christian Goulet, maire

---

Marie-Josée Charron, greffière

### **Approbation, par le maire, des règlements et résolutions (art. 53 L.C.V.)**

Je soussigné, Christian Goulet, maire de la Ville de Lavaltrie approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 7<sup>e</sup> jour du mois de mai 2024.

---

Christian Goulet, maire